PARACOL SUPERGLUE F



DESCRIPTION

- Colle éthyl-cyanoacrylate mono composante
- Grande vitesse de prise à température ambiante, colle seconde
- Super forte
- Faible viscosité (sous forme fluide)
- A une très bonne résistance à l'humidité
- Maintient son pouvoir d'adhérence même à des températures basses.
- Ne contient pas de solvants.

APPLICATIONS

- Convient pour le collage des matières plastiques, caoutchoucs, bois, papier, cuir, métal
- Convient pour le collage des matières plastiques difficiles à coller, comme le PP, PE,
 PTFE et les caoutchouc silicones en combinaison avec le Paracol Superglue Primer.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Base	Mélange d'éthyl-cyanoacrylate
Couleur	Transparent
Point d'inflammation	> 85°C
Viscosité à 25°C	100 mPa.s
Résistance à la température	-50°C - +80°C
Densité	1,06 g/ml
Temps de séchage	3 - 20 sec
Conservation, dans son emballage hermétique et d'origine dans un local sec entre 5°C et 25°C.	Min. 12 mois
Résistance à la traction (ISO 6922)	21 N/mm²

EMBALLAGE

10 flacons de 20 g/carton

MODE D'EMPLOI

Préparation

Les surfaces à coller doivent être de préférence dégraissées avec un solvant de type acétone, MEC

Poser

- Appliquer la colle sur une des surfaces (sans trop en déposer, une goutte suffit)
- Ensuite appliquer les pièces l'une sur l'autre
- Appliquer une pression manuelle afin que la colle s'étale correctement.
- Ne pas repositionner les supports car la polymérisation s'effectue en quelques secondes.
- La force maximale est obtenue après 24 heures.

SECURITE

Veuillez consulter la fiche de sécurité.

Cette fiche remplace tous les documents précédents. Les données sur cette fiche sont rédigées selon les derniers résultats de notre laboratoire. Les caractéristiques techniques peuvent être adaptées ou changées. Notre responsabilité ne peut être engagée en cas d'incomplet. Avant la mise en oeuvre, il faut s'assurer que le produit employé convienne à son usage. Des tests préalables sont nécessaires. Les conditions de garantie sont régies par nos conditions de vente, les usages et la législation.

